

Plan du Nouveau-Brunswick pour prévenir et contrer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones

2017 - 2021





Plan du Nouveau-Brunswick pour prévenir et contrer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones

Publié par :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

ISBN 978-1-4605-1453-5

Imprimé au Nouveau-Brunswick, Canada

Introduction

Tous ont le droit de vivre leur vie à l'abri de la violence et de l'oppression. Malheureusement, ce n'est toujours pas le cas au Nouveau-Brunswick. La violence faite aux femmes et aux filles autochtones est un enjeu pressant qui suscite de grandes préoccupations au sein de la population et du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick compte 15 collectivités des Premières Nations, soit six collectivités malécites et neuf collectivités mi'kmaq et la population autochtone totale dans la province se chiffre à 22,620 personnes¹. Il y a plus de 11,580 femmes autochtones qui demeurent au Nouveau-Brunswick, dont environ la moitié vit dans l'une ou l'autre des 15 collectivités des Premières Nations de la province². Pour trop d'entre elles, la violence fait partie de leur expérience de vie et dans certains cas la violence peut entraîner une séparation de la famille et des êtres chers, voire la mort.

En 2013, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a dirigé une étude sur les cas déclarés de femmes autochtones disparues ou assassinées dans chaque juridiction canadienne. Cette étude a révélé qu'il y a eu 1,017 homicides de femmes autochtones à travers le Canada au courant de la période de l'étude ainsi que 164 cas de disparitions de femmes autochtones, pour un total de 1,181 cas de femmes autochtones disparues ou assassinées.

La mise à jour en 2015 de la GRC sur le rapport *Les femmes autochtones disparues ou assassinées : Mise à jour 2015 de l'Aperçu opérationnel national* affirme que : « les femmes autochtones demeurent surreprésentées parmi les Canadiennes disparues ou assassinées. »⁴ Les femmes autochtones représentent seulement 4% de la population totale de femmes au Canada, toutefois elles représentent 16% des femmes victimes d'homicide et 11% de toutes les femmes disparues. Le rapport a cependant conclu qu'il y a eu un certain progrès en ce qui concerne le taux de résolution de cas impliquant les femmes autochtones disparues ou assassinées³.

Le rapport *La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014* affirme que « Les femmes autochtones (220^E incidents pour 1 000 personnes) affichaient un taux global de victimisation avec violence deux fois plus élevé que celui observé chez les hommes autochtones (110^E pour 1 000), près de trois fois plus élevé que celui inscrit par les femmes non autochtones (81 pour 1 000) et plus de trois fois plus élevé que celui noté chez les hommes non autochtones (66 pour 1 000).⁵ » En outre, les femmes autochtones entre l'âge de 15 à 24 ans affichaient un taux de victimisation avec violence de 613^E incidents pour 1 000 personnes, soit plus du triple de celui observé chez les femmes non autochtones de 15 à 24 ans (196 pour 1 000)⁶. « Les Autochtones (9 %) étaient plus susceptibles que les non-Autochtones (4 %) d'avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes. Plus précisément, les femmes autochtones (10 %E) étaient environ trois fois plus susceptibles de déclarer avoir été victime de violence conjugale que les femmes non autochtones (3 %)⁷ ». Environ « (51 %) des Autochtones victimes de violence conjugale ont déclaré avoir subi ce qu'on peut considérer comme les formes les plus graves de violence conjugale (c.-à-d. le fait d'avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées avec une arme à feu ou un couteau), comparativement à un peu moins du quart (23 %) des non-Autochtones victimes de violence conjugale.⁸ » Les femmes autochtones âgées de 25 à 44 ans sont cinq fois plus susceptibles que les autres femmes canadiennes du même âge de connaître une mort violente⁹.

La violence envers les femmes et les filles autochtones résidant dans les collectivités des Premières Nations ou ailleurs est un enjeu complexe. Un leadership solide et une participation de diverses parties prenantes sont nécessaires afin de développer une stratégie coordonnée et compréhensive pour adresser cet enjeu.



1. Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, no 99-011-X2011026 au catalogue de Statistique Canada.
2. Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 2010, ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada.
3. Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national, Gendarmerie royale du Canada, 2014.
4. Les femmes autochtones disparues ou assassinées : Mise à jour 2015 de l'Aperçu opérationnel national, Gendarmerie royale du Canada, 2015.
5. La victimisation chez les Autochtones au Canada, p.10, 2014 (CCSJ 2016). <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14631-fra.pdf>
6. La victimisation chez les Autochtones au Canada, p.10, 2014 (CCSJ 2016). <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14631-fra.pdf>
7. La victimisation chez les Autochtones au Canada, p.3, 2014 (CCSJ 2016). <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14631-fra.pdf>
8. La victimisation chez les Autochtones au Canada, p.16, 2014 (CCSJ 2016). <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14631-fra.pdf>
9. Fiche : La violence envers les femmes autochtones, Association des femmes autochtones du Canada, juin 2007.

Vision

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick partage la vision présentée par les femmes abénaquises selon laquelle toutes les femmes autochtones et leurs enfants qui vivent dans la province devraient pouvoir vivre libre de violence et abus et que ceux qui en furent victimes doivent avoir l'opportunité de guérir¹⁰.

Principes directeurs

Dans le but de réaliser cette vision, il est essentiel de procéder aux travaux liés à la stratégie et au processus d'exécution du plan en fonction des cinq principes suivants:

- faire du sort des femmes autochtones une priorité;
- respecter les valeurs, la culture et les traditions des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick;
- collaborer avec les peuples autochtones et intégrer et utiliser les connaissances des femmes et des aînés autochtones;
- compléter les travaux actuels et futurs des collectivités autochtones, des organismes autochtones, des partenaires communautaires ainsi que des ministères provinciaux et fédéraux; et
- collaborer avec les organismes communautaires qui travaillent dans les secteurs de la prévention de la violence, de l'intervention et de la formation, afin d'implanter les actions énoncées dans le présent plan.

Résultats et principaux domaines d'action

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à aider les familles et à assurer un accès aux services essentiels pour l'ensemble des Néo-Brunswickois. Le gouvernement provincial s'est engagé à étudier les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, incluant la collaboration avec les partenaires en vue de mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Pour qu'il y ait du progrès, les efforts doivent être axés sur la prévention et sur l'amélioration à l'accès aux services pour les victimes et les agresseurs. Les quatre principaux domaines clés identifiés sont les suivants :

- Sensibilisation, éducation et formation;
- Intervention et soutien;
- Violence sexuelle; et
- Recherche et collecte de données.

Chaque domaine clé et leurs objectifs sont présentés ci-dessous.

Domaine clé 1 : Sensibilisation, éducation et formation

Les valeurs et les relations au sein des collectivités autochtones et entre Autochtones et non-Autochtones ont été déformées par la colonisation et les effets qui en ont suivi. La violence dans les collectivités et les familles autochtones est un symptôme de problèmes systémiques touchant de nombreux Autochtones au Canada, incluant le traumatisme intergénérationnel, la victimisation, la pauvreté, la discrimination, le racisme et l'oppression systémique. De nombreuses personnes ne savent plus très bien ce qu'est une relation saine, manquent d'assurance et ont une faible estime de soi. Cela peut avoir une influence significative sur les relations familiales et communautaires.

Il est important pour chacun d'avoir un sens de soi et un sentiment d'identité. Pour la jeunesse autochtone, le développement d'une image de soi saine et d'une estime de soi a été miné par les problèmes systémiques tels que décrit plus haut et dont les causes sont souvent ignorées par les programmes scolaires. D'ailleurs, le taux de suicide est cinq ou six fois plus élevé chez les jeunes autochtones que chez les jeunes non-autochtones¹¹. Il faut également donner aux jeunes le soutien dont ils ont besoin pour apprendre à mieux comprendre ce qu'ils sont et une appréciation pour leur communauté, ceci aidera ces derniers à devenir fiers d'eux-mêmes en tant que personnes ainsi qu'en tant que membres de leur collectivité.

10. Cadre stratégique pour mettre fin à la violence faite aux femmes abénaquises au Nouveau Brunswick, le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones, Mars 2008.

11. Santé Canada. Récupéré sur : <http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spnia/promotion/suicide/index-fra.php>

Souvent, les organismes à l'extérieur des collectivités des Premières Nations ont un manque de formation et compréhension face aux différences culturelles et les services et programmes culturellement appropriés. Les femmes et les filles autochtones doivent souvent avoir recours aux programmes et aux services à l'extérieur de leur collectivité. Afin de s'assurer que les femmes et les filles autochtones, vivant au sein et en dehors des collectivités des Premières Nations et qui sont victimes de violence, reçoivent l'assistance dont elles ont besoin, les fournisseurs de services au sein des collectivités des Premières Nations et en dehors de celles-ci doivent connaître la complexité du problème et posséder les compétences adéquates.

Sensibilisation

Objectif : Accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard de la gravité et de la prévalence de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et changer les idées fausses sur la cause de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones afin :

- que les Néo-Brunswickois comprennent qu'ils peuvent jouer un rôle en reconnaissant ce phénomène et ainsi y mettre fin;
 - de créer un environnement social qui favorisera et encouragera le changement de comportement; et
 - d'accroître la sensibilisation aux services et aux mesures de soutien qui existent.
1. Poursuivre la collaboration avec les partenaires dans le cadre de la table ronde sur la criminalité et la sécurité publique du Nouveau-Brunswick, tout en élaborant et en implantant une campagne pluriannuelle d'éducation et de sensibilisation à la violence conjugale ou entre partenaires intimes, afin d'adresser ce grave enjeu sociétal au sein des communautés du Nouveau-Brunswick, y compris les collectivités des Premières Nations.

Objectif : Axer les activités de sensibilisation pour les hommes et les garçons autochtones sur les effets de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

2. Développer et promouvoir un inventaire de formation et d'outils d'intervention adéquats pour les hommes et les garçons autochtones, afin de favoriser l'établissement de relations saines.
3. Encourager les hommes et les garçons autochtones à devenir des animateurs, des formateurs et des mentors, afin qu'ils puissent offrir des programmes de sensibilisation et relations saines.

Éducation

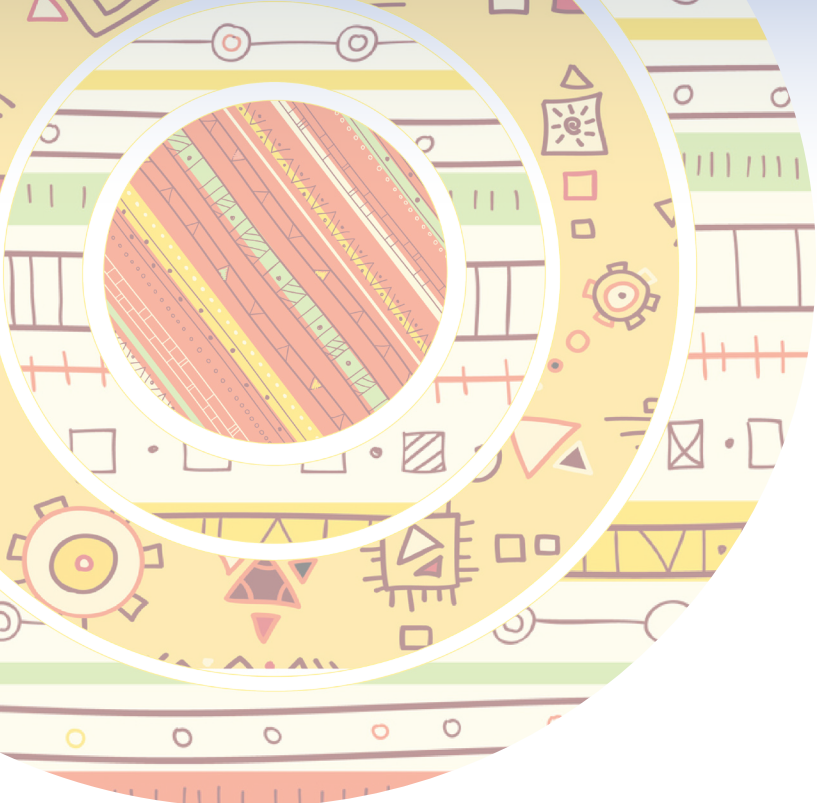
Objectif : Intégrer les effets de la violence conjugale ou entre partenaires intimes sur les enfants et les jeunes au sein des ressources éducatives et les programmes d'études dans les écoles publiques et veiller à ce que les jeunes autochtones aient accès à des programmes et à des modèles de relations saines adaptés à leur culture.

4. Passer en revue et mettre à jour les programmes scolaires pour inclure des perspectives et des expériences passées et récentes ayant contribué à accroître la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.
5. Inclure des modèles de relations saines dans les programmes d'études «approprié selon l'âge».

Objectif : Accroître, développer, transférer et promouvoir les connaissances sur la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et non autochtones dans les établissements postsecondaires.

6. Établir un partenariat avec les établissements postsecondaires et les étudiants, afin d'accroître la sensibilisation à la violence envers les femmes et les filles autochtones.
7. Établir un partenariat avec les établissements postsecondaires pour intégrer de l'information concernant la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et non autochtones au matériel pédagogique et aux programmes de formation professionnelle.





Formation

Objectif : Accroître les connaissances des fournisseurs de services sur comment adresser les enjeux concernant la violence envers les femmes et les filles autochtones.

- outils d'évaluation de risque;
 - dépistage; et
 - planification de la sécurité.
9. Encourager les associations professionnelles à intégrer l'éducation sur la violence envers les femmes et les filles autochtones dans leurs documents de formation continue, de formation et de perfectionnement professionnel.
 10. Offrir une formation sur les compétences culturelles, y compris des volets axés sur l'histoire des peuples autochtones, les répercussions des politiques, les lois et les traumatismes historiques, à l'intention des fonctionnaires et des employés du secteur public, notamment les éducateurs, les travailleurs des services médicaux et de santé, les intervenants en services d'aide sociale à l'enfance et les travailleurs des services sociaux, les membres des corps policiers et les intervenants du système de justice pénale.

8. Coordonner une stratégie de formation sur la violence envers les femmes et les filles autochtones à l'intention des fournisseurs de services:
 - créer et partager un inventaire des initiatives de formation existants au Nouveau-Brunswick;
 - faciliter et appuyer la formation des fournisseurs de services;
 - commettre le gouvernement provincial à former son personnel de première ligne et à assurer que la formation gouvernementale est disponible et accessible aux collectivités autochtones/organisation de service. La formation peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit:
 - Les protocoles relatifs aux femmes victimes de mauvais traitements;
<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Violence/PDF/en/WVAP2014-E-jan2016.pdf>
 - http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Violence/PDF/fr/WVAP_%202014-F-jan2016.pdf;

Domaine clé 2 : Intervention et soutien

Plusieurs femmes et filles autochtones ne connaissent pas les choix qui s'offrent à elles lorsqu'elles ont vécu ou vivent des situations de violence. Cela peut découler d'un manque de sensibilisation au sujet des services offerts et comment les obtenir. La méconnaissance des lois et des règlements qui déterminent ce qui se produit dans un cas de violence ou lorsqu'une relation prend fin peut susciter une certaine incertitude pour les femmes et les filles autochtones quant à leurs droits au sein des systèmes de justice pénale et familiale.

Il existe un besoin de services et de mesures de soutien qui aident les agresseurs à corriger et à modifier leur mentalité et leur comportement ayant mené à des actes de violence envers des femmes et des filles autochtones. La résolution de cet enjeu par l'entremise d'une stratégie communautaire et holistique se doit d'inclure les hommes et les garçons autochtones.

Mesures d'intervention et de soutien pour les victimes et les survivant(e)s

Objectif : Établir des mesures de soutien et des services de lutte contre la violence conjugale ou entre partenaires intimes qui sont adaptés à la culture pour les femmes et les filles autochtones.

11. Collaborer avec les Premières Nations, le gouvernement fédéral et les autres parties intéressées, afin d'implanter des services d'intervention en situation de crise et de sensibilisation à la violence conjugale ou entre partenaires intimes à l'intention des femmes et des filles autochtones. Intégrer un élément d'évaluation au programme de sensibilisation à la violence conjugale ou entre partenaires intimes, qui comprend des statistiques et qui évalue l'efficacité du programme.
12. Développer ou améliorer la mise en œuvre de mesures de soutien et d'intervention qui sont holistiques, culturellement adaptées et des interventions prenant en compte les traumatismes et qui supportent les victimes de violence conjugale ou entre partenaires intimes.

Objectif : Promouvoir et renforcer les connaissances des femmes et des filles autochtones à l'égard des ressources d'intervention et de soutien, des programmes ainsi que des services qui leur sont offerts.

13. Créer un inventaire des ressources de financement gouvernemental, de programmes et de services disponibles aux groupes de femmes autochtones.
14. Créer et distribuer des trousseaux de ressources et répertoires, afin d'informer les femmes et les filles autochtones sur les services et les mesures de soutien disponibles.
15. Offrir des séances de formation et des ateliers, afin d'informer les femmes et les filles autochtones sur les choix et les services disponibles pour elles relativement à l'abus et à la violence.

Objectif : Développer en partenariat avec les Premières Nations et les chefs autochtones, les fournisseurs de services, le gouvernement fédéral et les ministères provinciaux un modèle d'intervention communautaire, collectif et coordonné, afin de lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

16. Évaluer et explorer la faisabilité d'un modèle d'intervention communautaire collectif et coordonné dans les collectivités des Premières Nations par l'intermédiaire des partenariats et des travaux de la Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique du Nouveau-Brunswick.

Services d'intervention destinés aux abuseurs/agresseurs

Objectif : Offrir des services d'intervention culturellement approprié à l'intention des abuseurs et auteurs d'actes de violence conjugale ou entre partenaires intimes.

17. Compiler un inventaire des programmes d'intervention fondé sur des données probantes pour les auteurs d'actes de violence entre partenaires intimes disponibles au Nouveau-Brunswick.
18. Promouvoir l'utilisation des programmes d'intervention considérés comme étant culturellement approprié à la culture des Premières Nations.

Domaine clé 3 : Violence sexuelle

La violence sexuelle touche les personnes de tout genre, orientation, âge, statut économique, culture et aptitude. Parallèlement, il s'agit d'un problème difficile à quantifier, car au Canada moins d'un cas d'agression sexuelle sur dix est rapporté à la police. Au Canada, les femmes représentent plus de 80 pour cent des victimes de cas d'agressions sexuelles rapportés. Dans *Domestic Sex Trafficking of Aboriginal Girls in Canada: Issues and Implications*, Anupriya Sethi (2007), affirme que : « 75 % des filles autochtones âgées de moins de 18 ans ont été victimes d'agression sexuelle, 50 % des filles sont âgées de moins de 14 ans et presque 25 % sont âgées de moins de sept ans »¹².

Objectif : Sensibiliser les gens au sujet de la violence sexuelle envers les femmes et les filles autochtones.

19. Travailler avec les collectivités des Premières Nations, les organismes autochtones et le Centre d'aide en cas d'agression sexuelle de Fredericton, afin de coordonner la tenue de séances publiques d'information et de sensibilisation concernant les répercussions, les risques et la prévalence de la violence sexuelle faite aux femmes et aux filles autochtones.

Objectif : Améliorer les mesures de soutien et les services offerts aux victimes d'agression sexuelle qui vivent dans les collectivités des Premières Nations.

12. Sethi, Anupriya. « Domestic Sex Trafficking of Aboriginal Girls in Canada: Issues and Implications », First Peoples Child & Family Review, volume 3, numéro 3, 2007, p. 57-71, <http://www.fncfcs.com/pubs/vol3num3toc.html>



20. Cerner et combler les lacunes existantes dans les services offerts aux victimes d'agression sexuelle dans les collectivités des Premières Nations.
21. Collaborer avec le Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Fredericton, afin d'offrir une formation aux fournisseurs de services dans les collectivités des Premières Nations et les organismes autochtones.

Objectif : Appuyer les stratégies de prévention et d'intervention en matière de violence sexuelle pour les femmes autochtones dans les établissements postsecondaires.

22. Collaborer avec les établissements postsecondaires afin de mettre sur pied des services en matière d'agressions sexuelles culturellement adaptés et à l'intention des femmes autochtones qui fréquentent leurs établissements.

Domaine clé 4 : Recherche et collecte de données

Bien qu'il existe des recherches et des données disponibles sur les peuples autochtones au Canada, les recherches et les données disponibles sur les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick sont limitées. Il y a un besoin de données fiables spécifiques aux peuples autochtones du Nouveau-Brunswick, afin d'assurer que les besoins de cette population autochtone et que les programmes et services offerts produisent les résultats désirés. Dans le but de s'assurer que les résultats sont atteints, la présente stratégie se concentrera sur la mesure des résultats. Dans plusieurs domaines des travaux s'imposent, afin d'assurer la disponibilité de données appropriées pour mesurer les résultats et ainsi informer et améliorer les stratégies.

Objectif : Améliorer la disponibilité de données et de recherches précises au Nouveau-Brunswick dans le domaine de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones dans la province.

23. Travailler en lien avec la communauté de chercheurs, y compris les chercheurs et les universitaires autochtones, pour encourager et collaborer à la recherche en ce qui a trait à la prévalence et les causes fondamentales de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et identifier des solutions issues des communautés.
24. Encourager les projets et les programmes au sein des collectivités, des familles et des organismes des Premières Nations et s'assurer que la recherche et l'évaluation de celles-ci fournissent des données qui sont utiles pour les femmes autochtones et leurs collectivités.

Objectif : Déterminer l'efficacité des activités énoncées dans la stratégie.


25. Mener un questionnaire attitudinale auprès d'un échantillon de la population du Nouveau-Brunswick, afin d'établir une base de référence à partir de laquelle l'efficacité de la stratégie d'éducation et de prévention sera mesurée au fil du temps. Le questionnaire s'assurera que la population autochtone soit représentée au sein de la population-échantillon. Les réponses seront analysées et fourniront une base de référence sur les attitudes des Néo-Brunswickois autochtones et non-autochtones à l'égard de la violence conjugale ou entre partenaires intimes.
26. Explorer des façons d'offrir de meilleurs services aux femmes et aux filles autochtones au Nouveau-Brunswick, afin de prévenir et répondre à la violence contre les femmes et filles autochtones, incluant au sein du système juridique existant pour protéger et aider les femmes et les filles autochtones victimes de violence.

Mise en œuvre

Ce plan favorisera l'établissement de partenariats avec diverses parties prenantes qui ont un intérêt ou encore qui sont mandatés de travailler avec les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick. Ceci comprendra l'exploration de partenariats potentiels avec le gouvernement fédéral, afin de trouver des façons d'inclure celui-ci à l'implantation de nombreuses mesures nécessaires à l'amélioration de la vie des Autochtones du Nouveau-Brunswick.

L'implantation des mesures liées au plan sera coordonnée par le Comité interministériel sur la cessation de la violence contre les femmes et les filles autochtones, coprésidé par la Direction de l'égalité des femmes et le Secrétariat aux affaires autochtones. Le travail du Comité interministériel sur la cessation de la violence contre les femmes et les filles autochtones puisera son information du Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones du Nouveau-Brunswick.





Plan du Nouveau-Brunswick pour prévenir et contrer la violence faite
aux femmes et aux filles autochtones
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick

2017 - 2021